



RECHERCHE
de solutions pour
une agriculture
économiquement
viable et vivante
sur le territoire .

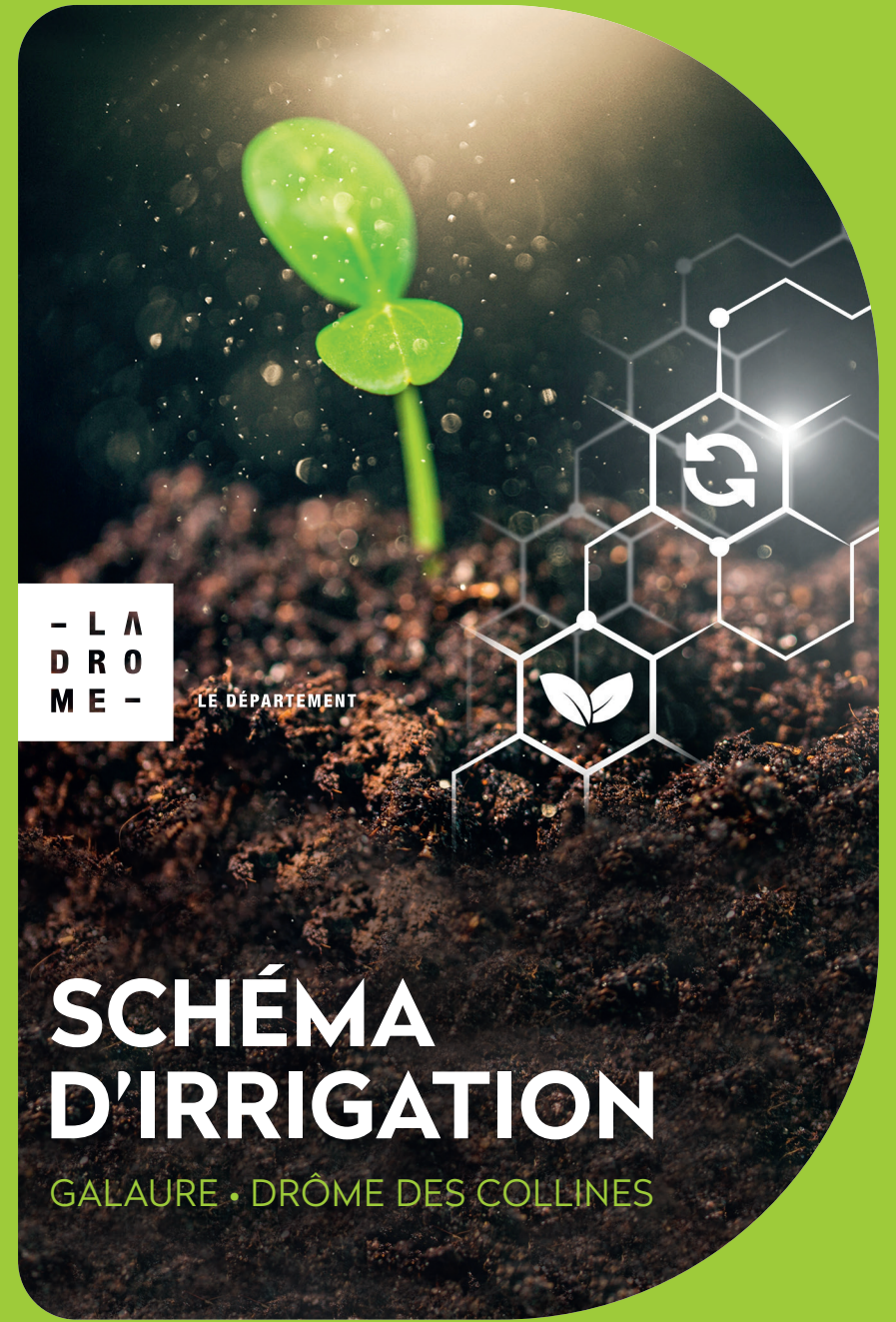


Graphisme : Marine Follet - Credits photos : © Adobe Stock - Mai 2021

CONTACTS



- ▶ **Sandrine BARRAY**
04 75 79 81 39
sbarray@ladrome.fr
- ▶ **Catherine HAMELIN**
04 81 66 88 67
chamelin@ladrome.fr



En 2012, les études d'Estimation des Volumes Prélevables (EVP) ont préconisé une baisse des prélèvements de 20% à 45% sur les bassins versants de la Galaure et de la Drôme des Collines. Cette baisse initialement prévue pour les prélèvements dans les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement, a été étendue aux eaux souterraines en connexion avec les cours d'eau par les services de l'État.

Une telle baisse n'étant pas compatible avec le maintien des prélèvements d'eau pour l'agriculture tels qu'ils sont, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence a proposé un moratoire de 3 ans (2019-2022). Pendant cette période, les volumes autorisés pour chaque usage correspondent aux volumes maximaux prélevés entre 2009 et 2016 et aucun nouveau prélèvement n'est autorisé sur la durée du moratoire.

Le délai du moratoire permet :

- De préciser les volumes disponibles à l'échelle du territoire grâce à la modélisation de la nappe de la molasse miocène.

Le modèle caractérisera le fonctionnement de la nappe, ses connexions avec les cours d'eau, ses conditions de recharge et de vidange, et ce, en prenant en compte le changement climatique. À terme, ce modèle doit être envisagé comme un outil de gestion permettant d'ajuster les autorisations de prélèvements. Les premiers résultats devraient être connus à la fin de l'année 2021.

- D'accompagner les agriculteurs dans la sécurisation de l'irrigation de leurs terres tout en recherchant des alternatives aux pratiques actuelles grâce au Schéma d'Irrigation.

Les hypothèses de travail issues de ce schéma seront simulées dans le modèle de nappe et leurs impacts sur le milieu aquatique seront mesurés.

Parallèlement à ces travaux, le Département a également engagé la réalisation d'un inventaire de sites potentiels pour la réalisation de retenues collinaires dont les résultats devraient être connus en 2021.

LE SCHÉMA D'IRRIGATION GALAURE • DRÔME DES COLLINES

Le Schéma d'Irrigation est mis en place par le Conseil Départemental de la Drôme.

Il met en collaboration les différents acteurs de l'eau et de l'agriculture : les Chambres d'Agriculture de la Drôme et de l'Isère, le SYGRED, le SID (Syndicat d'Irrigation Drômois), l'ADARII (l'Association Drômoise des Agriculteurs en Réseaux d'Irrigation Individuels), les Agglomérations, les Communautés de Communes, les services de l'État (DDT)...

Objectifs :

- Accompagner le monde agricole dans la recherche de solutions pour faire face aux baisses de prélèvements attendues par les services de l'État.
- Contribuer au maintien d'une agriculture économiquement viable et vivante sur le territoire.

Méthode :

- Connaître les besoins en irrigation et les pratiques : état des lieux finalisé en 2020, qui s'est basé sur des recherches documentaires, des visites d'exploitations, des entretiens avec les agriculteurs et divers acteurs de l'eau et des enquêtes auprès des irrigants.
- Étudier toutes les possibilités pour réduire les prélèvements ou leur impact sur la ressource : conduite de l'irrigation, actions hydrauliques locales, actions agronomiques, etc. Le Département



a consulté l'ensemble des filières présentes sur le territoire en s'entretenant avec des conseillers techniques, des agriculteurs, des Coopératives, des Syndicats, des Associations... Ces échanges ont permis de voir les projets déjà engagés face au changement climatique et aux besoins en eau, et d'identifier de nombreuses pistes de solutions.

- Proposer des alternatives concrètes aux prélèvements les plus impactants d'ici 2022 : le Département travaille avec les irrigants et partenaires techniques sur une liste de solutions possibles, en les hiérarchisant en étudiant leurs points de blocage et les modalités de leur mise en œuvre.

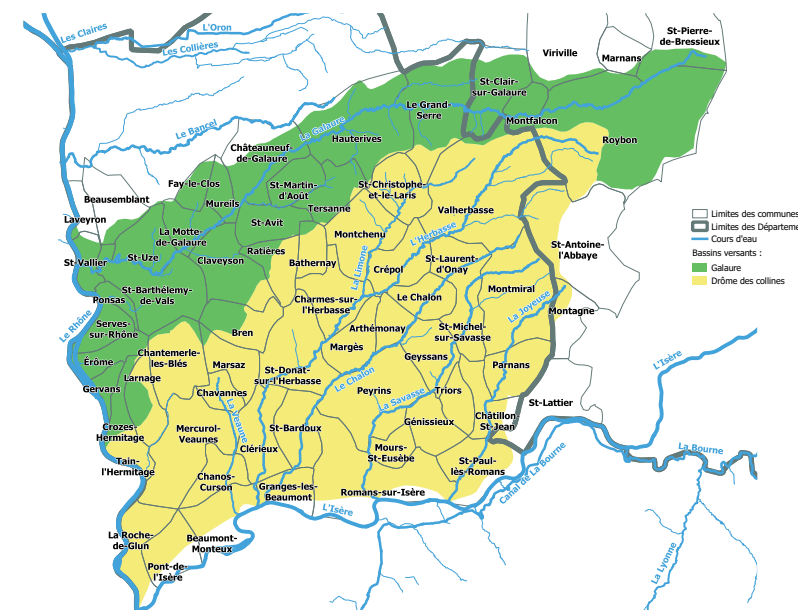
DERNIÈRES AVANCÉES

Trois premières réunions de travail ont permis de réunir des irrigants en très petit nombre, courant 2020. Elles ont permis d'échanger sur leurs pratiques en matière d'irrigation et leurs craintes face à l'avenir et, également, sur les solutions déjà évoquées lors des échanges antérieurs. Le contexte sanitaire n'a pas permis de convier l'ensemble des irrigants. D'autres réunions de travail seront organisées,

étudiant des thèmes plus restreints. **N'hésitez pas à nous faire part de votre intérêt pour participer à ces ateliers de travail.**

Les solutions évoquées sont non exhaustives et seront complétées au fil de l'enquête, et des ateliers de discussion. Il s'agit de :

- Solutions hydrauliques locales.
- Actions d'accompagnement des agriculteurs et des filières : conduite de l'irrigation, matériel d'irrigation, modification des pratiques, des assolements, etc.



Une étude des retenues collinaires en Galaure et Drôme des Collines a été lancée en août 2020. Un bureau d'étude extérieur réalise un inventaire de tous les sites potentiels pour la création de retenues collinaires de par leur configuration et de leur capacité de remplissage. Cet inventaire sera affiné en fonction de la proximité des parcelles agricoles et des contraintes de faisabilité.